



L'AFSCA procède à un nouvel appel à candidatures aux bio-ingénieurs, ingénieurs industriels, masters ou bacheliers indépendants en tant que chargé de missions (CDM).

Envoyez-nous votre candidature, nous l'examinerons avec grand intérêt !

Nous sommes en ce moment à la recherche d'indépendants qui veulent réaliser des tâches pour un ou plusieurs des cahiers de charges suivants :

- IX : Contrôle dans un poste de contrôle frontalier
- X : Certification et autres missions spécifiques (région néerlandophone uniquement)
- XI : Certification et contrôle dans l'établissement de transformation des viandes, l'entrepôt frigorifique, l'établissement de transformation de poisson et tout autre établissement agréé par l'AFSCA (région néerlandophone uniquement)

Pour poser votre candidature, envoyez le formulaire de candidature standardisé dûment complété par recommandé ou électroniquement, au plus tard le **31/10/2022**, à l'Unité Nationale d'Implémentation et de Coordination (UNIC) de la DG Contrôle (Boulevard du Jardin Botanique 55 B-1000 Bruxelles ; UNIC-NICE@favv-afsc.a.be).

Vous trouverez le formulaire sur le site web de l'AFSCA : <http://www.favv-afsc.a.be/professionnels/autresindependants/>.

Attention: les seuls diplômes qui entrent en ligne de compte, sont repris dans l'article 1 de l'arrêté royal du 11 novembre 2013. Vous pouvez retrouver plus d'info sur <http://www.favv-afsc.a.be/professionnels/autresindependants/>.

Si votre candidature est recevable, vous serez invité à un entretien au cours duquel vos aptitudes, votre expérience et votre disponibilité seront évaluées par une commission.

Les personnes intéressées peuvent trouver de plus amples informations sur le site web de l'AFSCA ou peuvent prendre contact avec l'Unité Locale de Contrôle via <http://www.favv-afsc.a.be/professionnels/contact/ulc/> ou avec le Poste de Contrôle Frontalier <https://www.favv-afsc.a.be/professionnels/importation/> où elles souhaitent effectuer des tâches.

Sachez qu'étant consciente **du rôle important des CDM** dans la sécurité de la chaîne alimentaire, l'AFSCA a depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022 procédé à une augmentation de plus de 6% de leurs honoraires et dans le cadre de divers projets, met l'accent sur leur bien-être au travail.

Une nouvelle augmentation de 2% est, en outre, programmée en 2023.